

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitūs hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniui. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam persepevimus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	» 19 »	» 36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAU : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSELL & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Bulletin politique

Le royaume d'Italie traverse à son tour une crise politique provoquée par le vote de la Chambre des députés sur le budget des affaires étrangères. A la vérité ce budget a été voté, mais à la simple majorité de 4 voix, soit par 163 voix contre 159, chiffre bien maigre, si l'on songe que les voix des ministres eux-mêmes ont contribué à former cette mince majorité, et si l'on tient compte aussi des attaques fort vives dont le ministère a été l'objet à propos de sa politique extérieure. Les ministres mis sur la sellette n'ont pas trouvé de défenseur, et à son vote, ils ont senti leur manque de l'appui sur lequel ils estimaient avoir droit. De là leur démission.

Il ne semble, du reste, pas que l'affaire soit bien grave. M. Mancini, plus directement atteint par le vote de la Chambre, se retirerait seul, et M. Depretis réorganiserait le ministère dont il resterait le chef. L'occasion a été trouvée bonne de se débarrasser d'un ministre qui n'a pas eu la main heureuse dans ses entreprises dans la Mer Rouge et dans ses accointances avec l'Angleterre.

Une dépêche de M. Patenôtre annonce que l'empereur de Chine a ratifié le traité de paix. Voilà donc la lutte officiellement terminée entre la France et le Céleste-Empire. Il est vrai que tout n'est pas fini pour autant, et que les troupes françaises auront encore la tâche de refouler en dehors du territoire tonkinois les bandes de Pavillons-Noirs, qui veulent poursuivre pour leur compte la guerre contre les diables d'Occident. Cette tâche ne sera pas sans quelques difficultés.

LE REJET DE LA LOI sur les votations fédérales

Le Conseil national a fait hier un coup de théâtre. Après avoir passé la plus grande partie de la session de mars à discuter le projet de loi sur les élections et les votations fédérales, après avoir recommencé cette discussion et lui avoir consacré une dizaine de séances dans la présente session, arrivé au terme de son

œuvre et voyant les difformités du produit législatif né de tant de travail, le Conseil national a pris son courage à deux mains et a condamné à mourir cet enfant mal venu. 55 voix contre 48 ont fait cette exécution.

On nous écrit que le vote est sorti spontanément de la conscience de la Chambre; aucun mot d'ordre n'a été donné, aucun groupe n'a travaillé pour le rejet; mais dans toutes les fractions il y avait un grand nombre de députés mécontents des décisions prises sur des points vraiment importants, et d'autres députés qui ne comprenaient pas dans quel but on faisait une loi dont le Conseil fédéral allait dispenser les plus grands cantons. La votation a librement traduit ces impressions et le rejet du projet de loi en a été la conséquence.

Nous ne nous en plaindrons pas. Que d'autres blâment le temps et la dépense employés à faire une loi qui périclète avant d'avoir vu le jour; pour nous, mieux vaut louer le Conseil national d'avoir eu le courage, trouvant son œuvre mauvaise, de la rejeter impitoyablement. Si les Chambres fédérales avaient toujours agi ainsi, le peuple n'aurait pas eu besoin de demander si souvent le referendum.

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 18 juin.

Conseil national

Aujourd'hui le Conseil national a repris la discussion du projet de loi sur les élections et votations fédérales. Après de nombreuses séances consacrées à l'examen des différents articles, le projet avait été renvoyé à la Commission qui devait lui donner une rédaction définitive et faire rapports sur des amendements présentés aux articles 17, 20 et 58. Ces modifications ont été rapidement votées d'après les propositions de la Commission; mais il restait à se prononcer sur une question de principe, savoir si le vote serait rendu obligatoire dans les votations fédérales.

La proposition en a été faite par M. Tobler (St-Gall) et combattue par MM. Brunner (Berne) et Favon (Genève), rapporteurs allemand et français de la majorité de la Commission.

M. Schümperlin (Thurgovie), représentant de la minorité, a par contre recom-

mandé le principe du vote obligatoire pour toutes les votations et élections fédérales, tandis que M. Burckhart (Bâle-Ville) s'est prononcé contre cette contrainte, indigne d'un citoyen libre et contraire à l'article 43 de la Constitution fédérale, qui n'a pas statué l'obligation et a laissé au citoyen la liberté d'aller ou de ne pas aller au scrutin.

M. Forrer (Zurich) est partisan du vote obligatoire, parce que le citoyen d'une république n'a pas seulement le droit, mais aussi le devoir de se prononcer sur les questions politiques.

M. Carteret (Genève) a longuement parlé pour le vote obligatoire, que ce grand démocrate envisage comme le correctif infailible du referendum! Si l'on forçait tous les citoyens de voter, une fraction turbulente ne pourrait plus remporter ces victoires qu'on a présentées à tort comme l'expression de la volonté du peuple suisse, tandis que celui-ci, dans l'élection de ses représentants, donne toujours sa confiance aux hommes qui ont élaboré les lois solidement rejetées par ce même peuple, grâce à une agitation toute factice et de surface.

M. Favon (Genève) et Grubenmann (St-Gall) ont combattu cette manière de voir; M. Keller (Zurich), député d'un canton où le vote est obligatoire dans les affaires cantonales, estime qu'on s'en trouve fort bien et qu'il y aurait avantage à forcer tout le monde à voter dans les affaires fédérales.

M. Python (Fribourg) a pris la parole pour répondre à M. Carteret. Il est étrange assurément de voir un soi-disant démocrate, comme le député genevois, se plaindre des votes du peuple souverain, et prétendre lui opposer la volonté de ses mandataires. Si le peuple suisse est en désaccord avec les Chambres fédérales, on ne remédiera pas à cette situation par le moyen du vote obligatoire, ni par aucun autre moyen de contrainte.

M. Carteret est dans l'illusion, quand il voit un témoignage de confiance de la majorité du peuple suisse envers les Chambres, dans le fait que celui-ci régit les députés après avoir repoussé les projets de loi que les Chambres ont votés. Le peuple suisse ne se rend pas coupable d'une semblable contradiction. Si l'opposition triomphante dans les votations du referendum est vaincue dans les élections pour le renouvellement du Conseil national, la cause en est dans la composition artificielle des arrondissements fédéraux qui assurent une majorité factice à l'opinion radicale, en étouffant d'importantes minorités conservatrices.

Voilà le mal dont nous souffrons, et ce n'est qu'en donnant au peuple suisse les moyens d'obtenir une représentation vraie qu'on mettra fin à une situation qui se tra-

duit par des divergences d'opinion entre le peuple et ses mandataires.

Le vote obligatoire ne remédiera pas à ce malaise; il faut une représentation juste et proportionnelle des partis qui ne se trouvent en minorité que grâce à une circonscription des arrondissements électoraux élaborée dans l'intérêt exclusif d'un parti.

M. le conseiller fédéral Ruchonnet, tout en se prononçant contre le vote obligatoire, ne peut laisser passer sans protestation les paroles du préopinant, dont le discours aurait été mieux à sa place hors de l'enceinte du Conseil national.

Après une réplique, d'ailleurs très calme, de M. Carteret, qui a renouvelé ses attaques contre le referendum, M. Thévaux a pris la parole pour combattre le vote obligatoire.

L'honorable président du conseil d'Etat fribourgeois s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Je tiens à motiver brièvement mon vote contre l'obligation du vote.

« Préalablement toutefois, je dois déclarer qu'en ce qui concerne le canton de Fribourg, la question en elle-même n'a pas grande importance, attendu que les électeurs de tous les partis se font un devoir de se rendre nombreux au scrutin chaque fois qu'il s'agit d'une question de principe ou de la nomination des députés aux Chambres fédérales. On voit même les malades portés sur les épaules de leurs amis politiques se rendre à l'urne.

« Mais au-dessus des considérations d'opportunité il y a, au nombre de plusieurs autres déjà développées, une question de principe qui, à mon avis, domine tout, c'est celle de la liberté individuelle des citoyens. Trop souvent déjà l'on est obligé, dans les lois fédérales et cantonales, de porter atteinte à ce principe; il ne faut pas encore qu'à propos de l'exercice du droit de souveraineté lui-même, on enlève aux citoyens dans les rares occasions qui lui sont offertes de jouer son rôle de souveraineté, la faculté de renoncer à son droit. Il est de principe général que nul n'est tenu d'user de son droit. C'est un devoir de conscience d'aller voter; il ne faut pas l'étouffer sous la contrainte d'une amende d'un ou deux francs. L'on tomberait par là dans l'absurde, en même temps que l'on diminuerait la dignité du suffrage universel.

« Mais l'exercice du vote obligatoire est, sinon impossible, du moins hérissé de difficultés, et je tiens d'honorables membres de l'assemblée appartenant à des cantons dans lesquels l'obligation de voter existe, que les amendes ne sont pas appliquées ou seulement dans des cas trop rares pour être efficaces. Je pose le cas possible d'une abstention en masse des électeurs. Que fera le

Dépêches télégraphiques

LONDRES, 18 juin.

Le cabinet est ainsi constitué :
Premier lord de la trésorerie et ministre des affaires étrangères, le marquis de Salisbury.

Lord grand chancelier et gardien du sceau privé, lord Gifford.
Lord président du conseil privé, sir Stafford H. Northote; chancelier de l'échiquier, sir Michael Hicks-Beach; secrétaires d'Etat: intérieur, M. R.-A. Cross; colonies, le colonel Stanley; guerre, M. Smith; marine, sir G. Hamilton; Indes, lord R. Churchill; lieutenant de l'Irlande, le comte de Carnarvon; postes, lord J. Manners.

Il manque quelques nominations secondaires.

MADRID, 18 juin.

Hier, à Madrid, cinq décès cholériques, un cas nouveau.
Dans les provinces de Murcie, de Valence et de Castellon 575 cas et 222 décès.

ROME, 18 juin.

A la Chambre, M. Depretis annonce

que le ministère a offert sa démission au roi, qui s'est réservé d'en délibérer.

Les ministres restent à leur poste afin de pourvoir aux affaires courantes et de maintenir l'ordre public.

M. Depretis demande à la Chambre de voter les budgets non encore discutés, ce vote étant simplement administratif. La Chambre consent et entame la discussion du budget de l'instruction publique.

PARIS, 18 juin.

Une dépêche du général de Courcy annonce que les Pavillons-Noirs ont évacué Thuan-Quan, mais que le général de Courcy n'occupera pas actuellement cette localité, parce qu'elle est fort malsaine. Il a reçu ses lettres de créance et se rendra prochainement à Hué avec une escorte d'honneur.

LONDRES, 18 juin.

Une explosion a eu lieu dans la houlrière de Cliftonhall; neuf cadavres ont été retirés, mais on croit qu'il y a beaucoup d'autres morts.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

BERNE, 19 juin.

A la lecture du procès verbal, ce matin, M. Kaiser (Soleure) a annoncé son intention de proposer demain au Conseil national de revenir sur son vote de hier emportant le rejet de la loi électorale.

Le conseil a abordé ensuite la discussion des postulats présentés au sujet de la gestion du département militaire. La majorité de la Commission, par l'organe de M. Sonderegger (Appenzell Rh.-Ext.), rapporteur, propose de rejeter le postulat adopté par les Etats relativement à l'enseignement de la gymnastique.

La minorité de la Commission, par l'organe de MM. Decurtins (Grisons) et Criblet (Vaud), propose l'adhésion aux Etats et attire l'attention de l'assemblée sur le mécontentement provoqué par le militarisme. A ce mot, certains colonels marquent leur désapprobation en parlant à haute voix.

M. Meister (Zurich), colonel, se plaint en termes larmoyants de ce que le mot militarisme est prononcé dans la salle. Ceux qui se vouent à la chose militaire, dit-il, sont les premiers dans tous les domaines.

M. le colonel Arnold (Uri) défend le point de vue de la minorité de la Commission.

M. Künzli (Argovie), divisionnaire, prend la défense de l'organisation militaire. Il

conteste qu'il y ait du mécontentement au sein des populations.

M. Criblet (Vaud) appelle le militarisme une tendance à faire des dépenses militaires en disproportion avec les besoins et les ressources du pays.

En votation, le postulat est rejeté. Le Conseil continue la discussion des recours Pfau, à qui Bâle a retiré le permis d'établissement pour débits réitérés. La Commission propose le rejet.

MM. Curti, Kurz, Sutter ont soutenu le recours.

LONDRES, 19 juin.

Le Standard constate que les libéraux n'ont pas donné l'assurance de leur concours, notamment dans les questions financières. S'ils ne la donnent pas, lord Salisbury déclinera son mandat.

Le Times croit que les libéraux donneront finalement les assurances demandées, cela à cause de la difficulté qu'il y a de reconstituer un cabinet libéral.

LONDRES, 19 juin.

On dit dans les cercles libéraux que si lord Salisbury prend le pouvoir, la Russie demandera aussitôt des explications sur le langage tenu récemment par Salisbury et Churchill.

gouvernement ou un conseil communal? Condamner toute une population à l'amende? Ce serait le meilleur moyen de discréditer le suffrage universel et la sanction pourrait être, suivant les circonstances, très difficile à appliquer sans provoquer du désordre. Il y a là une procédure à suivre, trop compliquée pour être pratique. Si on laisse aller les choses sans appliquer la sanction aux cas ordinaires, on enlève au peuple le sentiment du respect de la loi dont on diminue la majesté, ce qui est toujours très dangereux.

« L'amende n'est pas digne du suffrage universel! Je me demande ce que l'on penserait de nous, à l'étranger, dans les pays où l'on se rapproche toujours plus du suffrage universel illimité, lorsqu'on verrait la plus ancienne république du monde, celle que l'on s'habitue à considérer comme l'idéal en matière de liberté du peuple et des citoyens, faire du suffrage universel une question d'amende. Voyez, dira-t-on, le discrédit dans lequel est tombée cette institution en Suisse même! Il faut un ou deux francs d'amende pour que les Suisses aillent voter.

« Messieurs, l'essence de la vie démocratique, c'est la lutte des partis sous l'influence des idées et du devoir moral et non de la contrainte par le moyen d'une vulgaire amende!

« Je voterai contre le vote obligatoire. » M. *Haberlin* (Thurgovie) a dit un dernier mot en faveur du vote obligatoire que l'honorable député thurgovien n'estime nullement humiliant pour le citoyen libre d'une république. L'orateur a conclu en disant que si l'on rejette l'obligation de voter, le projet tout entier, tissu incohérent de dispositions mesquines, inopportunes ou utopiques, risque d'être rejeté immédiatement après la clôture de ces débats. (Il ne croyait pas si bien dire.)

Après avoir éliminé, dans une votation éventuelle, par 55 voix contre 54, la proposition de M. Schumperlin, de laisser aux cantons la faculté d'introduire chez eux l'obligation de voter, le Conseil national a ensuite **rejeté**, à l'appel nominal, par 64 voix contre 51, le vote obligatoire.

Ont voté **non** (contre le vote obligatoire) MM. *Aeby*, *Baud*, *Beck*, *Benziger*, *Berger*, *Brennwald*, *Brunner*, *Burckhardt*, *Büzberger*, *Caval*, *de Chastonay*, *Chausson*, *Colomb*, *Criblet*, *Cuenat*, *Dazzoni*, *Dégion*, *Dufour*, *Durrer*, *Eisenhut*, *Erni*, *Evéquo*, *Favon*, *Fonjalaz*, *Gatti*, *Geigy*, *Good*, *Grubemann*, *Holdener*, *Keel*, *Keiser* (Zoug), *Klein*, *Kuhn*, *Lachenal*, *Leuenberger*, *Mayor*, *Mercier*, *Morel*, *Pedrazzini*, *Polar*, *Python*, *Rebmann*, *Rohr* (Berne), *Rosenmund*, *de Ruten*, *Scherz*, *Schindler*, *Schlup*, *Schmid* (Grisons), *Segesser*, *Sonderregger* (Appenzel Rh.-Int.), *Stämpfli*, *Sulzer*, *Thélin*, *Theravaz*, *Tissot*, *Viqueral*, *Vogelin*, *Vonmatt*, *Vonmentlen*, *de Werra*, *Wüest*, *Zurbuchen* et *Zyro* (64 voix).

Ont voté **oui** (pour le vote obligatoire) MM. *Arnold*, *Bachmann*, *Baldinger*, *Brosi*, *Bühler* (Zurich), *Bühler* (Grisons), *Carteret*, *Curti*, *Forrer*, *Gellingner*, *Grieshaber*, *Haberlin*, *Hermann*, *Jollissaint*, *Joos*, *Jslar*, *Kaiser* (Soleure), *Karrer* (Argovie), *Keller*, *Klaye*, *Kunkler*, *Künzli*, *Kurz*, *Landis*, *Lutz*, *Marti*, *Meister*, *Merkle*, *Moser*, *Müller* (Berne), *Müller* (St-Gall), *Münch*, *Niggeler*, *Raschein*, *Riniker*, *Rohr* (Argovie), *Schäppi*, *Scheuchzer*, *de Schmid* (Argovie), *Schönenberger*, *Schümperlin*, *Schwander*, *Sonderregger* (Ap. Rh.-Ext.), *Stockmar*, *Stössel*, *Sturzenegger*, *Suter*, *Syfrig*, *Tobler* et *Zemp* (51 voix).

M. *Bezzola*, président, n'a pas voté. Absents: MM. *Battaglini*, *Bernasconi*, *Bühlmann*, *Comtesse*, *Cramer*, *Cressier*, *Decurtins*, *Francillon*, *Graf*, *Grand*, *Gros-*

jean, *Haller*, *Hauser*, *Heitz*, *Heutschi*, *Hochstrasser*, *Joris*, *Karrer* (Berne), *Paschoud*, *Pictet*, *Riem*, *Römer*, *Ruffy*, *Schild*, *Schmid* (Berne), *Thommen*, *Wuilleret* et *Zürcher* (29 membres).

Après cette votation le Conseil national est revenu, à la demande de M. *Forrer* (Zurich), sur la proposition de M. *Schümperlin* tendant à faire à l'article 20 une adjonction en vue de laisser aux cantons la compétence pour introduire ou conserver le vote obligatoire, ce qui a été accordé par 66 voix contre 34.

Dans la votation définitive, faite par assis et levé, le Conseil national a rejeté, par 55 voix contre 48, le projet de loi sur les élections et votations fédérales. (Surprise et consternation inénarrables.)

M. *Kaiser* (Soleure) voudrait qu'au mépris du vote intervenu, le projet de loi soit renvoyé au conseil des Etats, mais sur les observations de M. le président, l'on décide d'envoyer à l'autre Chambre une simple communication du vote de rejet.

Après l'enterrement de ce mort-né, le Conseil national a passé ensuite à la discussion du recours d'un nommé *Pfau*, de Schaffhouse, agent anarchiste expulsé du canton de Bâle-Ville.

La votation sur ce recours aura lieu dans la séance de demain.

PIUS-VEREIN. — La réunion des Comités cantonaux du Pius-Verein, à Beckenreid, a lieu le 23 juillet et non le 23 juin.

DIPLOMATIE. — Le ministre allemand en Suisse, le baron de Bulow, a quitté Berne. Il doit faire partie de la suite de l'empereur Guillaume dans le voyage projeté par celui-ci. Pendant son absence, les affaires de la légation seront gérées par M. *Schön*, secrétaire de légation.

TIR FÉDÉRAL. — Le don d'honneur offert par les Chambres pour le Tir fédéral se trouve actuellement exposé dans la grande salle des conférences du Conseil national. Il se compose de quatorze fusils *Weinli* et de dix revolvers d'une facture soignée, puis d'une coupe de grande dimension, en argent repoussé, d'un assez bel effet, bien qu'elle manque un peu de poids.

CHEMINS DE FER. — L'assemblée des actionnaires de la Compagnie du Gothard se réunira à Lucerne le 27 juin. Le conseil d'administration proposera, entre autres, une nouvelle émission d'actions pour cinq millions et l'émission d'obligations pour 10 1/2 millions, dont 5 millions avec hypothèque sur le réseau complémentaire à construire.

La série sortante des administrateurs se compose de MM. *Zingg*, président de la Direction; *Arnold*, *Rieter*, *Haberstich*, *Schüsle-Burckhart*, *Moser-Olt*, *Fischer*, à Aarau. M. *Wendelstadt*, décédé, devra en outre être remplacé.

Berne

Dimanche dernier, un jeune fils de Monsieur Pierre Belrichard, boucher, à Courtelary, mangeait des groseilles mal mûres; il en devint malade et mourut le lendemain lundi après d'atroces souffrances. Avis aux enfants imprudents.

De nouvelles secousses de tremblement de terre sont signalées à Zweisimmen et dans les environs. Du 22 mai au 6 juin, elles se sont produites chaque jour deux ou trois fois. Il n'y a eu d'arrêt que le 26 mai et les trois premiers jours de juin.

Lucerne

Un grave accident est arrivé lundi après

midi dans la carrière de l'Untergrund, près Lucerne. Cinq ouvriers travaillaient au pied de la haute et abrupte paroi de rochers en exploitation, lorsque tout à coup une masse s'en détacha avec fracas. Deux des ouvriers furent tués net; un troisième a eu une jambe cassée et d'autres blessures.

**

Le *Vaterland* annonce que des animaux carnassiers exercent actuellement de sérieux ravages parmi les troupeaux qui paissent sur les montagnes. Des éleveurs ont été dévorés sur les Alpes du Rothstock, du Schwanden et de Gautterseil.

Les pièces de gros bétail sont, elles-aussi, attaquées. Plusieurs vaches ont été mordues aux jambes sur les pâturages de l'Eigenthal et de Lavelen. Les troupeaux sont si effrayés qu'ils se forment en bataillons carrés pour résister en commun à l'ennemi.

Les bergers disent avoir aperçu les animaux féroces, et prétendent que ce sont des chiens. Ce sont probablement des loups.

Bâle-Ville

L'enquête ordonnée sur la catastrophe du Rhin (7 juin) a permis de constater que 29 personnes avaient pris part à l'excursion. Dix-sept d'entre elles (9 hommes, 4 femmes et 4 enfants) occupaient l'embarcation qui a chaviré; douze (7 hommes, 2 femmes et 3 enfants) se trouvaient sur l'autre canot. Des 17 passagers du bateau détruit, six ont pu être sauvés. Des douze autres, un seul était tombé à l'eau et il a pu regagner la rive à la nage.

La responsabilité de l'accident paraît retomber tout entière sur le batelier *Mäder*. Cet homme avait passé la nuit précédente à boire et dimanche encore il avait fait de copieuses libations.

Bâle-Campagne

Le conseil d'Etat a décidé de soumettre de nouveau au peuple, l'automne prochain, la loi sur les inspecteurs scolaires; on se souvient que cette loi n'a pu réunir encore une majorité suffisante d'électeurs pour être adoptée.

Saint-Gall

Samedi, est mort à Niederutzewyl Monsieur *Rickli*, ancien conseiller national. Il était protestant, mais partisan d'une politique conservatrice et équitable envers les catholiques.

Tessin

Un nommé *Alberti Nicole*, de Rebasacco, revenait mardi après midi de Bellinzona. Il s'endormit en route, près de Cadenazzo, au bord d'un précipice et y tomba si malheureusement qu'il ne put, après en avoir été retiré, prononcer une seule parole, et qu'il mourut peu après.

**

Une jeune femme a été assassinée mercredi, à Massagno, près Lugano, par un nommé *Noseda*, de Côme, qui revenait de l'étranger.

Vaud

Le tribunal de police d'Yverdon a condamné à cent jours de prison, pour diffamation par carte postale, un certain *Pidoux-Liechti*, de Donneloye. *Pidoux* est l'auteur d'un ouvrage intitulé: *la Philosophie populaire*, qui dénote un esprit mal équilibré.

Genève

Le conseil d'Etat s'est occupé de la démission de M. le professeur *Raoul Pictet*. Il aurait décidé, assure la *Tribune*, d'ajourner l'acceptation de cette démission dans la prévision d'un arrangement.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, le 17 juin.

L'amiral Courbet. — Le budget à la Chambre. — Bourse.

Non seulement les opportunistes, mais le gouvernement ne se soucie guère de faire à l'amiral Courbet de pompeuses funérailles nationales. Ils craignent, en effet, que cette cérémonie ne soit l'occasion de manifestations d'opinion contre la politique républicaine et n'exerce sur l'esprit des électeurs, dans beaucoup de départements, une influence qui serait rien moins que favorable à la République.

Toutefois, le corps de l'amiral Courbet ne devant pas arriver en France avant six semaines, le gouvernement a le temps de s'occuper de cette affaire.

On annonce la prochaine publication des lettres écrites du Tonkin par l'amiral Courbet à sa famille et à ses intimes. Une de ces lettres exprime cette grande vérité à méditer par les électeurs:

« Quand la France comprendra-t-elle que les avocats qu'elle gouverne la mènent à sa ruine? » La Commission du budget a tenu, hier, deux séances.

Dans celle du matin, elle a entendu la lecture du rapport de M. *Gerville-Réache* sur le budget de la guerre; dans celle de l'après-midi, elle a discuté et approuvé les conclusions du rapport de M. *Viette* sur le budget de l'agriculture.

Elle entendra, aujourd'hui, le ministre des finances sur les garanties d'intérêt des chemins de fer. M. *Sadi-Carnot* repousse le système adopté par la Commission, et qui consiste à faire émettre par les Compagnies des obligations, à inscrire au budget des annuités pour les intérêts et l'amortissement de ces obligations. La Commission de l'armée a examiné, hier, un amendement de M. de Lanessan, accepté par le ministre de la guerre. Cet amendement autorise le ministre à renvoyer dans leurs foyers, dans des conditions déterminées, les hommes ayant un an de service.

M. de Lanessan demandait que ce fût en vertu d'un examen. Le ministre n'accepte que le tirage au sort. Le tirage se fera entre les hommes instruits militairement. Les hommes mal instruits ou de mauvaise conduite ne pourront participer à ce tirage.

La rédaction du ministre a été adoptée. La faiblesse de la Bourse prouve que, même sur le marché financier, la logique finit par avoir raison, en dépit de toutes les manœuvres que les syndicats continuent à employer pour amorcer le bon public.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que beaucoup de spéculateurs vont en villégiature et que, plus les affaires se restreignent, plus les probabilités de baisse augmentent.

Notre monde politique et financier redoute de voir un ministère tory compliquer les rapports entre l'Angleterre et la Russie. Notre Bourse, lancée à la hausse, comme elle est, subirait une forte dépréciation, s'il survenait un incident un peu grave à l'intérieur ou à l'étranger.

P.-S. — Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui, 17 juin, une dépêche du général de Courcy, lui faisant savoir que le mort du général Courbet est connue depuis le 14 au Tonkin, où cette nouvelle a été reçue avec une douloureuse émotion.

Le prince Frédéric-Charles

Les journaux sont remplis d'articles nécrologiques en l'honneur du prince Frédéric-Charles. On apprend maintenant que, depuis des années, le prince souffrait de profondes perturbations dans la circulation du sang. Il y a deux ans, le docteur *Friedel*, médecin en chef de la garde, qui était fort lié avec le prince, prévoyait déjà l'apoplexie. L'année dernière, il soumit à l'empereur un rapport

LA

VENGEANCE D'UN PÈRE

Par Charles d'AVOLD

— Noble chevalier *Gotto*, dit-il en gémissant, puissants seigneurs de la forêt, vaillants fils de la liberté, soyez généreux, ayez pitié de moi! Vous ne pouvez mettre à mort un innocent. Pensez à la justice de Dieu, qui vous demandera compte...

— Silence! — Camarades, quel genre de mort choisissez-vous pour ce beau prédicateur?

— Qu'on le pend!

— Qu'on lui coupe la tête!

— Qu'on l'embroche dans une lance et qu'on le rôtit à petit feu!

— Non! reprit *Gotto*; tout cela est ordinaire, nous l'avons fait cent fois. Je propose de l'enterrer, comme aimait à le faire le fameux comte *Ezzellino*, mon ancien maître.

— Oui, s'écrièrent les Bannis; enterrons-le à la manière d'*Ezzellino*!

Gotto fit un signe et trois ou quatre brigands s'empressèrent de creuser une fosse, au pied même du chêne se tenait *Roderic*. *Gotto*, en attendant, se jouait de la terreur de sa malheureuse victime.

— Espion ou pèlerin, lui dit-il avec une ironie cruelle, tu vois que chez nous la justice est prompt. Nous n'avons besoin ni d'avocats ni de juges. Tu as entendu la sentence; mais l'as-tu comprise? Non. Eh bien, je vais t'expliquer le genre de mort que nous te réservons. C'est une invention du célèbre *Ezzellino*, le propre grand-père de l'empereur *Frédéric II*; tu ne diras pas que l'on te refuse l'honneur auquel tu as droit! Quand la fosse sera prête, on t'y mettra doucement, pieds et mains liés, la tête en bas.

— Hélas! hélas! soupira le pèlerin.

— Oui, la tête en bas! C'est là le grand mérite de ce supplice. Je suis sûr que tu seras bien aise de voir la terre sans dessus dessous.

Tous les assistants se prirent à rire des paroles joviales de *Gotto*. On vint annoncer que la fosse était prête.

— Grâce! grâce! hurla le pèlerin. Mais faut-il donc que je meure! Mais je ne veux pas mourir. Je ne suis pas préparé à mourir. Un prêtre! un prêtre...

Gotto donna un ordre. Deux hommes s'emparèrent du pèlerin. Celui-ci opposa une résistance désespérée et se défendit des pieds et des mains, déchirant et mordant avec rage. Il fut maîtrisé en un instant et entraîné vers la fosse.

Roderic jugea qu'il était temps d'intervenir. Il était seul contre une foule; mais la loi de la chevalerie lui faisait un devoir de secourir, en toutes circonstances, le faible opprimé. Il serra son épée d'une main ferme, et fit un pas pour s'élaner sur les brigands.

Soudain retentit, trois fois, le son prolongé

d'un cor. Aussitôt les bandits firent silence et relâchèrent le pèlerin.

— Malédiction! s'écria *Gotto*; c'est le chef.

Peu d'instants après parut un homme de haute et belle taille. Il n'était guère mieux vêtu que ses grossiers compagnons; mais toute sa personne avait un air de distinction et sa contenance indiquait l'habitude du commandement. Le cor d'ivoire, suspendu à sa ceinture, était la seule marque de son autorité.

Il devança rapidement les hommes qui l'avaient accompagné, conduisant des mulets chargés de vivres, et s'approcha des bannis qui se tenaient immobiles et muets.

A la lueur de la flamme, *Roderic* put contempler les traits fiers et distingués du nouveau venu. Celui-ci embrassa d'un coup d'œil la scène qu'il avait devant lui; son front large et intelligent se plissa de colère.

— Salut! hommes de la forêt! dit-il d'une voix sévère. Je vois que vous ne passez pas votre temps à ne rien faire, mais je doute que votre ouvrage vaille le mien. Je vous amène des vivres en abondance. Vous n'aurez besoin de longtemps de tourmenter de pauvres voyageurs.

— Ils nous ont coûté assez cher! grommela un des bannis. Le chef nous a forcés de les payer jusqu'à la dernière obole.

— Avec mon argent! ajouta le chef avec calme. Je ne pense pas que ces munitions aient pour cela, perdu de leur valeur. N'oubliez pas la règle qui doit présider à vos actions. Vous avez été exclus de la société des hommes, vous vous plaignez des injustices que vous avez souffertes; n'imitiez donc pas

ce que vous condamnez dans les autres. Ne punissez que le crime et ne prenez les biens et la vie qu'à ceux qui, par leurs forfaits, ont mérité ce châtiement. Que personne n'oublie ce point de nos statuts.

— Amen! ajouta *Gotto* à mi-voix.

— Pourquoi dis-tu amen, *Gotto*? lui demanda un de ses voisins.

— Parce que le sermon est fini, j'imagine!

— *Gotto*! s'écria le chef d'une voix tonnante, *Gotto*, avance ici!

Gotto s'avança le front haut, l'air insolent.

— Rends-moi compte de ce qui a été fait dans la journée.

— Oh! fort peu de chose! répondit *Gotto* en haussant les épaules. Nous allions justement nous mettre en train, quand vous êtes venu nous déranger. Il nous était tombé entre les mains un prétendu pèlerin qui, au lieu de médailles saintes, portait une escarcelle bourrée de beaux ducats de l'empire; il montait un cheval superbe; je gage que pas un cardinal n'en possède un pareil.

— Eh bien! qu'alliez-vous faire de cet homme? Pourquoi poussait-il des cris si lamentables?

A ces paroles, le pèlerin reprit quelque espoir de salut. Il se traîna à genoux devant le chef et éleva vers lui ses mains chargées de liens.

— O illustre seigneur, ange envoyé du ciel pour me délivrer, écoutez-moi. Ces hommes sont les vrais fils de Satan! Malgré mon innocence, ils ont voulu me faire mourir d'une mort horrible, m'enterrer vivant.

Oh! vous ne leur permettez point de com-

dans lequel il déclarait que le prince Frédéric-Charles était congestionné et souffrait d'un abcès, et que, par conséquent, il ne pouvait pas prendre part aux manœuvres militaires.

La taille trapue du prince, son embonpoint croissant, son visage haut en couleur, indiquaient le danger auquel il était exposé. Sa manière de vivre, son habitude de ne jamais quitter un uniforme très sanglé, augmentaient encore le péril.

Par ordre de l'empereur, les funérailles ont eu lieu le 18 dans l'église de Potsdam, où le corps a été transporté. Après la cérémonie, l'enterrement aura lieu dans le caveau de famille, à Nikolskø, près de Potsdam.

Le guet-apens de Gênes

La Fédération ouvrière catholique de Gênes s'est rendue dimanche au sanctuaire de Notre-Dame du Mont, où devait avoir lieu la bénédiction de l'étendard de l'association. Une foule considérable avait pris part à ce splendide pèlerinage. La messe, célébrée par Mgr l'archevêque de Gênes, a été suivie d'une légère collation, prise, sur le lieu même de la fête, par tous les groupes de joyeux pèlerins. Alors a eu lieu la bénédiction de l'étendard blanc et bleu de la fédération, devant lequel se sont inclinées les bannières des trente-sept Sociétés qui la composent. Onze mille ouvriers se rattachent à ces Sociétés.

A midi, le cortège, dominé par les bannières dont les couleurs flottaient au vent, se mit en route pour revenir à Gênes. Vingt fanfares, quatre mille associés parcoururent ainsi, dans le calme et dans la simplicité d'un droit franchement exercé, les rues Saint-Vincent Galata, Serra, la place Corvetto, les rues de Rome, Charles-Félix, Nuova et Nuovissima, jusqu'au Largo della Zecca.

A cet endroit déboucha tout à coup de la rue dell'Argento, une bande d'assassins armés de casse-têtes, qui s'élança sur les bannières de la Société Savone, et tenta d'arracher celle des apprentis.

Les voyous avaient compté sans leurs hôtes, qui bien qu'assaillis à l'improviste, se défendirent, repoussèrent les assaillants et rejoignirent la partie du cortège qui avait continué sa marche. Mais, ayant trouvé du renfort, les agresseurs s'élançèrent de nouveau sur le groupe de Sainte-Zite, essayant d'en frapper l'honorable directeur.

Sans se laisser déconcerter, les membres du groupe ripostèrent avec vigueur et mirent en fuite leurs féroces adversaires, en épargnant l'un d'eux, qui terrassé eût pu payer cher son adieu participation aux prouesses libérales. A peine avaient-ils pris leur revanche, qu'ils se remirent en marche avec un sang-froid imperturbable, les clairons recommençant à sonner leurs joyeux fanfares, comme si rien ne s'était passé.

Plus tard, le cortège fut assailli par derrière, aux cris de : *A bas les Paolotti ! Nous voulons le ventrer !* accompagnés de gros cailloux qu'on jetait sur les pacifiques pèlerins. Alors, la queue du cortège s'arrêta, attendant la canaille libérale, et l'obligea, par une lutte opiniâtre à fuir honteusement sous une grêle de horions.

Ce n'est qu'après vingt minutes de bagarre qu'arriva la police, qui emmena plusieurs... catholiques, et aucun des infâmes provocateurs.

La victoire est restée aux ouvriers catholiques, mais ils ont à déplorer la mort d'un d'eux. Philippe Giacovich, frappé d'un coup de casse-tête, et celle d'un enfant de six ans. Le cœur saigne à la pensée que le brave ouvrier qui a été victime des fureurs sectaires laisse une femme enceinte et cinq enfants.

Une souscription a été ouverte en faveur de cette pauvre famille par le Comité de la fédération. Plus de 3000 mille francs ont été immédiatement recueillis.

L'excellent petit journal catholique de Gênes, *l'Eco d'Italia*, a paru en deuil à cause de cette mort si lamentable ; mais les sentiments qu'il a exprimés dans l'article consacré au guet-apens des sauvages libérateurs, ont déplus, paraît-il, au parquet de Gênes, qui a saisi notre vaillant confrère.

Le consul anglais à Zanzibar

Battre le fer quand il est chaud, exploiter sans trêve ni merci les embarras d'autrui, c'est ce qu'a toujours pratiqué le prince de Bismarck et c'est ce qu'il fait encore en ce moment vis-à-vis de l'Angleterre. On sait qu'il vient d'expédier une escadre sur la côte orientale d'Afrique pour mettre à la raison le sultan de Zanzibar qui, d'un côté, a fait occuper militairement un district placé naguère sous le protectorat allemand, et d'un autre côté prétend à la suzeraineté sur le pays du sultan de Vitou, qui s'est déclaré vassal de l'empire d'Allemagne.

La Gazette de l'Allemagne du Nord signalait ces jours-ci le conflit, en exprimant l'espoir que le gouvernement britannique userait de son influence sur le sultan de Zanzibar, en vue d'épargner à l'Allemagne la peine d'employer la force pour faire valoir ses droits.

Aujourd'hui, une communication officielle publiée par la Gazette de Cologne annonce que le chancelier allemand réclame le rappel du consul anglais à Zanzibar, M. Kirk, sur les suggestions duquel le sultan aurait adopté contre l'Allemagne l'attitude hostile qui a occasionné le conflit présent :

Si le nouveau cabinet anglais, ajoute la Gazette de Cologne, venait à approuver, à appuyer les agissements de Saïd-Bargash, nous n'en éprouverions aucun émoi ; nous savons que les intérêts de l'Allemagne sont entre les mains d'un homme qui a toute l'énergie nécessaire pour les défendre efficacement.

On le voit, l'Allemagne ne pardonne pas à l'Angleterre de contrecarrer les prétentions de M. de Bismarck à une part d'influence sur les mers. Dans la situation embarrassante où se trouvent les Anglais, une telle attitude de l'Allemagne n'est pas faite pour les rassurer.

Petites nouvelles politiques

Le Bulletin des Lois de Russie publie une ordonnance impériale, en date du 16 avril, en vertu de laquelle on devra, en cas de guerre, former des régiments d'infanterie de cinq bataillons, au moyen des bataillons des cadres de réserve qui font, d'une manière permanente, partie de la garnison des places fortes.

La Epoca et l'Imparcial recommencent à appeler l'attention du ministère espagnol sur les projets du gouvernement français au Maroc,

Aucun des Bannis ne bougea. Un murmure s'éleva. Le chef, impassible attendait.

Soudain Gotto s'élança sur lui, le poignard à la main.

— Tu mourras toi-même, orgueilleux despote ! s'écria-t-il.

Au même moment, une épée brilla, et le bras du scélérat retomba inerte et sanglant, laissant échapper le poignard. Roderic, dont l'heureuse intervention avait sauvé la vie au chef des Bannis, se plaça résolument à ses côtés, l'épée au poing. Le chef lui serra la main avec reconnaissance et répéta :

— A la corde, le lâche assassin !

Les brigands étaient domptés : à la voix de leur chef, ils se précipitèrent sur Gotto et l'entraînèrent sous le chêne.

Quelques instants après, justice était faite.

Le pèlerin, profitant de ce moment de trouble et d'inattention, ramassa son escarcelle, se jeta dans la forêt et disparut. Les Bannis se disposèrent à le poursuivre ; le chef les en empêcha.

— Laissez aller cet homme, s'il est coupable Dieu le punira.

XI

GHINO, LE CHEF DES BANNIS

Roderic avait assisté en silence à l'exécution sommaire du Banni.

— Venez, sire chevalier, lui dit alors le chef, acceptez pour le reste de la nuit l'hospitalité dans ma hutte. Mon nom est Ghino, ajouta-t-il ; et, bien que je sois le chef d'une bande de

et demandent que l'Espagne, suivant la politique exposée par le marquis Armijo de Vega en 1832, occupe plusieurs stations sur le littoral du Maroc et prenne des positions stratégiques.

On mande de Berlin, 18 juin, que, la veille le prince impérial revenait avec le roi de Saxe, de la gare au palais lorsque, vers la porte de Brandebourg, les chevaux de la voiture du prince s'emportèrent. On ne put les arrêter qu'au coin de la Wilhelmsstrass, où l'un d'eux s'abattit. Le prince et son hôte continuèrent leur route dans la voiture du prince Guillaume, qui les suivait, sans avoir éprouvé aucun dommage.

On mande de Weimar qu'on vient de trouver, parmi les manuscrits qui font partie de la succession du neveu de Goethe, un journal de l'illustre poète, écrit tout entier de sa main, qu'il commença en 1777 et continua jusqu'à sa mort.

A la demande de la Propagande, le Saint-Père vient de nommer Mgr Cousin, vicaire apostolique du Japon méridional. Ce vicariat a été créé tout récemment.

La préfecture apostolique du fleuve Orange a été confiée aux religieux salésiens de Savoie.

Un télégramme de Zanzibar annonce que l'Allemagne a conclu avec les chefs indigènes du territoire de Vitou (province située au delà des Etats du sultan de Zanzibar, au nord de Pocomo), un arrangement qui lui confère le protectorat sur cette région.

On mande de Constantinople, à la date du 16 : « L'agitation qui s'est produite en Crète a complètement cessé à la suite d'un compromis signé entre Sawas pacha et les consuls des puissances, compromis par lequel Sawas pacha s'engage à administrer la Crète conformément aux firmans impériaux.

« Ce compromis est dû à l'initiative de monsieur Dracopoulos, consul de Grèce, qui l'a fait, en outre, accepter par les Crétois. »

CANTON DE FRIBOURG

Nous apprenons avec un sentiment d'affliction qui sera partagé par tous nos lecteurs, la mort de M. l'abbé P. André Pugin, Rd chapelain de Vuisternens-devant-Romont, qui a succombé à l'âge de 60 ans, aux suites d'une attaque d'apoplexie.

M. Pugin avait été chanoine de Romont, curé de Domdidier, puis de Torny-Pittet et enfin chapelain de Vuisternens. C'était un prêtre instruit, laborieux et d'une vie très édifiante.

Le Confédéré invite la Direction des travaux publics à veiller à la conservation de la chapelle de Cressier, qui est en effet dans un fâcheux état de délabrement. La recommandation arrive lorsque la dite Direction a déjà fait des études complètes pour une restauration convenable et va prochainement mettre la main à l'œuvre.

+

La famille Brohy au Gotteron fait part à ses amis et connaissances de la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de

M. Charles BROHY

leur époux et père, décédé, le 18 juin, dans sa 58^e année.

L'enterrement aura lieu dimanche 21 juin ; départ du convoi de l'hôpital à 3 heures après midi.

Les messes seront dites lundi, 22 juin, à 8 heures du matin à l'église St-Maurice, en l'Auge.

brigands, je porte dans ma poitrine un cœur reconnaissant.

— Et un cœur plein de bravoure ! répondit le jeune homme. Vous êtes un vaillant compagnon, Ghino ; et Roderic Belani serait heureux d'obtenir votre amitié.

— Vous l'avez, seigneur chevalier. Je n'oublierai jamais que je vous dois la vie, bien que je tienne infiniment peu à la conserver.

— Si la vie a peu de valeur à vos yeux, elle en a beaucoup pour d'autres. Certes, si vous mettez toujours autant de sang-froid et d'énergie à réprimer les appétits sanguinaires de vos hommes, vous rendez à la société plus de services que certains seigneurs qui, durs et intraitables, foulent et oppriment les sujets qu'ils devraient protéger et défendre. Aussi suis-je étonné...

Roderic s'arrêta soudain, craignant d'offenser le chef des Bannis. Ghino reprit avec calme :

— Continuez, mon jeune ami, je sais ce que vous voulez me dire : vous êtes étonné de me voir au milieu de gens aussi mal famés.

— Je l'avoue, c'était ma pensée. Je ne crois pas me tromper ; vous étiez appelé à un autre rôle qu'à celui de refréner la méchanceté d'hommes perdus d'honneur et chassés de la société. Quelque événement tragique a dû vous arracher au commerce des hommes et vous jeter dans ces forêts.

— Vous ne vous trompez pas, Roderic ; un malheur effroyable est tombé sur moi et a brisé ma destinée.

— Ne pourriez-vous pas me confier cette triste histoire ?

(A suivre.)

SOUSCRIPTIONS

en l'honneur de Sa Sainteté Léon XIII

reçues aux bureaux de l'Imprimerie catholique

(Septième liste.)

ZÉLATEURS	FR. G.
MM.	
Cercle catholique de Marly	23 —
Etienne Bosson, cantonnier, Riaz	10 —
Scholer, rév. curé, Roschenz (Berne)	6 —
Barthoulet, rév. curé, Couve (Jura bernois)	10 —
L. Grand, rév. curé-doyen, Porsel	45 20
J. J. C. (Valais)	10 —
Mlle Phil. Farquet, Martigny (Valais)	10 20
Mlle Adrienne Lugon, Finshauts (Valais)	10 —
Jordan, rév. curé, Estavanens	5 —
M ^{rs} Marie Torriente, Martigny-Bourg (Valais)	10 —
Rey, Augustin, Venthône (Valais)	11 40
S. G. Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem (listes de Monseigneur, de M. Décaillet, curé de Finshauts, de M. Deléglise, curé de Salvan, de M. Galley, chanoine, St-Maurice, de M. le chanoine Bertrand, prieur de l'Abbaye de Saint-Maurice, et de M. Imhof, Alexandre, collège St-Maurice)	70 —
Gobet, Torny-le-Grand	5 —
Un chapelain jubilaire de 50 années	3 —
Lofing, officier d'état-civil	2 —
Mlle Eleonore Thomet, Fribourg	11 60
Hirt, instituteur, La Corbaz	20 —
Joye, r. chapelain, Sciernes (Albeuve)	17 20
Anonyme, à Romont	3 —
L. Chatagny, syndic, Corserey	10 10
J. Dévaud fieu Jean, Granges-la-Bâtie (p. Villaz-St-Pierre)	6 70
Franç. Page et sa famille, Châtônay	10 —
François Berset, Villarsvirviaux	10 —
Jean Gobet, aux Côtes, Massonnens	10 40
Bevtrison, rév. curé, St-Martin (Valais)	10 10
Vuistnier, Joseph, de Suen, St-Martin (Valais)	10 —
Beytrison, Martin, officier d'état-civil, St-Martin (Valais)	10 —
Voide, Martin, Suen (St-Martin, Valais)	10 —

Listes précédentes 1748 90

Total 2058 80

VARIÉTÉS

Vacances en Gruyère

Voici venir les beaux jours et le soleil d'été qui rappelle aux heureux des citadins le moment où ils pourront secouer le joug des affaires, des soucis et trouver le repos d'esprit avec l'air pur de la montagne !

Chacun alors d'ouvrir sa carte et de chercher quelque site nouveau, quelque fraîche oasis où retraite alpestre dont le nom attrayant plein de promesses a fait rêver parfois durant les soirées d'hiver.

Parmi ceux qui chaque année s'éloignent de la ville au retour des chaleurs, il en est qui recherchent surtout en villégiature la société, les distractions mondaines et qui se préoccupent moins du paysage qui les environne que de l'occasion de briller et d'exhiber d'élégantes toilettes !

De tels séjours n'offrent que l'embarras du choix aux habitués, nous dirons : « Bon voyage ! Nous ne sommes pas de la partie ! »

A côté des amis du bruit et de la foule, il y a les vrais amateurs de la belle nature, ceux qui vivent pendant dix mois en songeant aux prochaines vacances qui leur permettront de goûter le repos et l'oubli des tracasseries et fatigues quotidiennes, de ces mille petits ennuis qui vous rappellent à tout heure que vous vivez dans un monde de méchants et de sots incapables de vous comprendre !

On se souvient durant l'hiver ; on songe aux courses, aux ascensions de l'été et on voit déjà comme en rêve l'horizon s'ouvrir à des projets nouveaux. L'on aime à revoir les lieux connus et pourtant l'on veut aussi aller à la découverte !

Il n'y a qu'un mois de vacances pour quelques-uns, quelquefois moins, et il s'agit d'en profiter. On s'est promené dans le canton de Vaud, on a visité l'Oberland, Lucerne, le Valais.

Pourquoi maintenant n'irait-on pas dans le canton de Fribourg, si peu exploré jusqu'ici ?

Il me souvient un jour d'avoir traversé cette belle vallée de la Gruyère et avoir admiré en passant l'antique petite cité qui lui donne son nom et qui, flanquée de son château, entourée de ses murailles à créneaux et mâchicoulis, semble un vieux « burg » du moyen âge oublié sur sa colline !

Je me promis de revenir en ces lieux romantiques et surtout de visiter une petite vallée latérale, celle de Charmey, peu connue encore des touristes, mais devenue plus abordable depuis que la Confédération a fait construire à grands frais la route stratégique qui relie actuellement la Gruyère à l'Oberland.

Ce qui jusqu'à présent avait fait défaut pour faciliter le séjour de ce beau pays, c'était d'y trouver un gîte convenable.

Il a été question d'y créer un hôtel-pension sur le « Biregau » (Beauregard), contrefort de la dent de Broc ; la situation serait admirable pour qui connaît l'endroit ; dominant l'ancien manoir des comtes de Gruyère et toute la contrée environnante. Mais en attendant que la chose soit faite, les maîtres d'hôtel de Bulle se sont organisés de manière à pouvoir tenir un certain nombre de pensionnaires et tout récemment l'un d'eux vient d'ouvrir ou plutôt de rouvrir l'hôtel du Sapin à Charmey.

Que d'agréables promenades, que de belles courses et ascensions à faire depuis cette vallée de Charmey !

Au nord, les dômes arrondis de la Berra où

florit le rhododendron en telle quantité que, vu de la plaine, le sommet paraît en feu.

A l'est, le Gros Brun, le Kœrbiuh, le Schaffberg et autres montagnes assez peu explorées de la frontière bernoise. Au midi, le massif des Mortes (jardin de la flore alpine) comprenant les grands et petits Mortes, le Vanil Noir, la dent de Broc, la Hochmatt, Brenleire, Follie-ran, dent de Ruth et le chaînon des Gastlose, où l'on peut encore admirer une forêt d'arolles, la seule existant dans un rayon de près de 90 lieues. Toutes ces sommités et d'autres encore sont reliées entre elles par de petits valons supérieurs, grandes combes boisées et escarpements d'où descendent en cascades de nombreux torrents ou « rios » (dans le langage du pays) qui apportent à la Sarine leur tribut d'onde alpestre et aussi leur contingent d'excellentes petites truites dont on se régale dans la contrée. Cette région est le vrai paradis du botaniste par la profusion et la variété de plantes rares qu'on y recueille chaque année; à certains endroits l'edelweiss croit en si grande abondance que le montagnard la fait tomber sous sa faux ainsi qu'une vulgaire pâquerette! On cite un notable habitant des environs qui en cueillit l'an passé un exemplaire aussi grand qu'une belle-tête de reine-marguerite.

aimée du chamois; il n'est pas rare d'en rencontrer des troupeaux de 20 à 25 têtes bondissant sur les rocs déserts; ils semblent affectionner surtout une montagne située entre la dent de Broc et le Bourgoz et qui pour cette raison s'appelle dans le pays : la dent des Chamois.

Depuis le châtel rustique habité par d'honnêtes bergers, intelligents mais non encore gâtés au contact de la civilisation, jusqu'aux châteaux et ruines qui ont leur histoire et leur légende, l'esprit et l'imagination errent à loisir et le rêveur s'oublie volontiers dans les alpages fleuris de cette verte Gruyère où les troupeaux font tinter leurs joyeuses clochettes.

Pour ceux qui recherchent l'Alpe à la fois riante et sévère, cette ravissante contrée est pleine de charmes inconnus! J'avoue que pour moi, c'était tout une révélation!

Les montagnes escarpées, les fins gazonnets émaillés de petites fleurs, les gorges resserrées où bouillonne à une grande profondeur le torrent écumant, les forêts aux solitudes ombreuses et parfumées... tout semble être d'accord pour fêter la divine harmonie de la nature, de notre nature Suisse qui force à la gratitude les cœurs les plus rebelles!

On rencontre encore dans le canton de Fribourg le vrai montagnard, l'armaitli au cos-

tume local et primitif dans toute sa simplicité rustique; manches courtes et bouffantes sortant du corselet bleu, cape de paille sur l'oreille, à la main le bâton ferré, à la bouche l'inévitable pipe en bois. Son fin sourire lorsqu'on lui parle montre clairement qu'il en sait parfois plus long qu'on ne pense — il y en a qui ont étudié le latin; j'en ai connu un qui lisait dans l'original les auteurs anciens et les traduisait en français!

Je m'aperçois que mes souvenirs vont trop porter la déroute dans les têtes d'écoliers et leur aiguiser l'esprit d'aventure! Et alors gare aux examens! et surtout aux vacances!

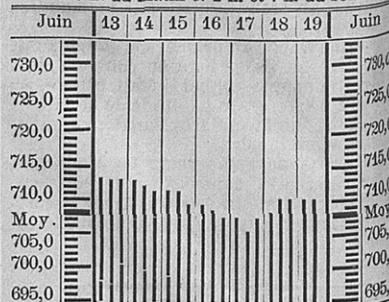
Je m'arrête donc en attendant que le moment soit venu de boucler son sac et de prendre son vol. Si j'ai réussi à gagner quelques-uns à mon juste enthousiasme et à les entraîner vers un pays nouveau, je sais qu'ils n'auront pas à se repentir; quant à ceux qui le connaissent, je me serais fait l'écho de leurs pensées et tous oublieront le temps qu'ils ont accordé à la lecture de ces lignes pour songer à leurs propres impressions sur cette vivante nature alpestre qui élève l'âme et la retrempe pour les travaux et les devoirs de chaque jour.

(Tribune de Genève.)

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 4 h. et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Jun	13	14	15	16	17	18	19	Jun
7 h. mat.	10	13	15	18	17	15	14	7 h. mat.
1 h. soir	22	24	26	28	23	19	21	1 h. soir
7 h. soir	17	19	22	19	17	17	17	7 h. soir
Minimum	10	13	15	18	17	15	14	Minimum
Maximum	23	24	26	28	23	19	21	Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSELLI & C^o, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

BAINS DE BONN

près Fribourg, Suisse, à 20 minutes de la station de Guin

Eaux sulfureuses, alcalines et ferrugineuses. Pour Boissons, Bains, Douches et Ventouses.



Climat doux et salubre. Station particulière. Promenades, forêts, ombrages, pour le retour de la santé, par un séjour agréable et tranquille.

Ce grand établissement (70 chambres) si renommé autrefois par ses sources distinguées, mais un peu délaissé ces derniers temps, vient d'être restauré et mis sur un bon pied par le nouveau propriétaire, M. Hogg, où l'on trouve (sans luxe, ni frais inutiles) un confortable soigné et suffisant. Soins de famille expressés, places, chambres spacieuses, avec le sans-gêne de chez-soi. Table et cave de 1^{er} choix. [O 336]

PRIX : Table d'hôte 1^{re} classe, 5 fr.; 2^e classe, 4 fr. par jour. Chambre et pension et 3 fr. à la table de la maison.

Situation pittoresque et remarquable, au bord de la Sarine, passerelle et bateau en face des deux intéressants châteaux du gros et petit Vivy. — But agréable de promenade pour écoles, Sociétés, familles, etc.

Service divin à la chapelle. Truites et autres poissons à toute heure.

ON DEMANDE

pour un bureau de cette ville, un jeune homme connaissant à fond les deux langues, ayant fait un apprentissage dans une bonne maison de commerce et possédant une bonne écriture. Adresser les offres, avec copie de certificats et références, à MM. Orell, Fussli et Cie, à Fribourg, sous les init. O. Fr. 311.

On demande

un associé pouvant disposer de quelques fonds, contre bonnes garanties, pour exercer un commerce très lucratif.

S'adresser par écrit à l'Agence Orell, Fussli et Cie, à Fribourg, sous les initiales O. Fr. 298. [O 397]

Eaux et Bains de Montbarry

A 40 min. Hôtel-chalet du MOLÉSON d'omnibus de Bulle.

Altitude 827 m. Site alpestre le plus splendide de la Gruyère, au pied du Moléson.

Eaux minérales sulfureuses: Hydrogène, sulfuré, acide carbonique, sulfate de magnésie, etc.

Rhumatismes. Maladies des voies digestives et respiratoires, des os, de la peau, etc. — Scrofuleuse. Electrothérapie. Cure de lait.

Saison du 15 Mai à la fin Octobre Médecin: Dr Pégaltaz.

Gérant: Alph. Weber, à l'Hotel de l'Union, à Bulle. [O. 441] [H 445 F]

Dents

Guérison, conservation et remplacement sans douleurs, système américain.

F. BUGNON, chirurgien-dentiste, à Fribourg.

Consultations gratuites.

Essezer célèbre CONSCIENCE

plume de Bureau s'adapte aux 3 Cahiers Callewart adoptés par le Conseil de Perfection pour toutes écoles. [O 274]

Instruction pastorale

de Mgr Besson sur la Franc-Maçonnerie. 5^{me} édition. Prix: 20 c. Rabais par douzaine.

LE GRAND PÉRIL DE NOTRE TEMPS

OU LA

FRANC-MAÇONNERIE

Par Mgr TURINAZ

ÉVÊQUE DE NANCY

Deuxième édition

PRIX: 1 fr. 25.

LA FRANC-MAÇONNERIE

par Mgr DESCHAMPS. 2^{me} édit., 160 pages.

Prix: 80 cent.

Les Francs-Maçons

par Mgr de SÉCUR. 100 pages. Prix: 40 cent.

Rabais par douzaine.

Libre-pensée

et enterrements civils. Prix: 25 cent. Rabais par douzaine.

LE PRÊTRE

et le Franc-Maçon

par J. NICOLAS

PRIX: 1 50

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les événements dévoilés par un ancien Rose-Croix. 8^{me} édition, 180 pages.

Prix: 1 fr. 50

LA FRANC-MAÇONNERIE

Histoire authentique des sociétés secrètes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, leur rôle politique, religieux et social, par un ancien Rose-Croix. Prix: 5 fr.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques.

Cette revue paraît le 19 de chaque mois; elle forme au bout de l'année un beau volume in-8° de 400 pages.

On s'abonne pour la Suisse à l'Imprimerie catholique.

Prix pour la Suisse, par an, 8 fr.

LE SECRET

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

PAR

M^{sr} FAVA

Evêque de Grenoble

1 beau vol. in-8° de 330 pages, édition de luxe avec encadrement filigranes.

Prix: 4 francs.

DEVOIRS

DES

CABARETIERS CHRÉTIENS

PAR

D. THIERRIN

CURÉ DE PROMASENS

Hac meditare, in his esto.

Meditez ces choses sérieusement.

(1. Tim. iv, 15.)

Jolie brochure in-12 de 26 pages.

Prix: 25 centimes.

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg, et dans les principales librairies du canton.

LA VIE

EST

UN VOYAGE

par l'abbé Terrier

In-18. Franco, 1 fr.

ESSENCE DE LONGUE VIE

du Dr Strömberg

Remède indispensable contre tous les maux des organes digestifs et de leur suite; affermit les nerfs et purifie le sang. Pur et véritable, à la Pharmacie Porcelet, à Estavayer, à 1 fr. le flacon. [O. 421]

AVIS

aux entrepreneurs et au public

Le soussigné, ancien contre-maître de Dubey, carrier à Seiry, vient de s'établir maître-carrier. Il exploite une des meilleures carrières de la Mollière et se recommande aux entrepreneurs et au public pour tous les travaux qui concernent son état. Il fournira de la pierre de première qualité; les travaux seront soigneusement exécutés et à des prix très modérés.

Florentin PILLONEL,

[O 298/402] maître-carrier, à Seiry.